

# Bilan de l'exploitation wallonne

Dernière mise à jour : 05 December 2024

**Cette fiche analyse les capitaux mis en œuvre dans l'exploitation wallonne moyenne. Elle s'attache ensuite à détailler les rubriques de l'actif et du passif ainsi que leur évolution. Ces éléments sont exprimés en valeur totale ainsi que par unité de surface ou de travail.**

**L'exploitation wallonne met en œuvre un capital de plus de 1 790 300 €. L'actif engagé par l'exploitant ne cesse de croître en valeur, à un rythme moyen de l'ordre de 3,6 % par an sur la dernière décennie, pour atteindre en 2023 un peu plus de 820 000 €. Il est à noter que cette augmentation n'est pas liée à un endettement plus important qui, en définitive, est relativement stable et proche de 183 000 €. Toutefois, cela met en évidence le problème du transfert et de la reprise des exploitations à l'actif de plus en plus élevé.**

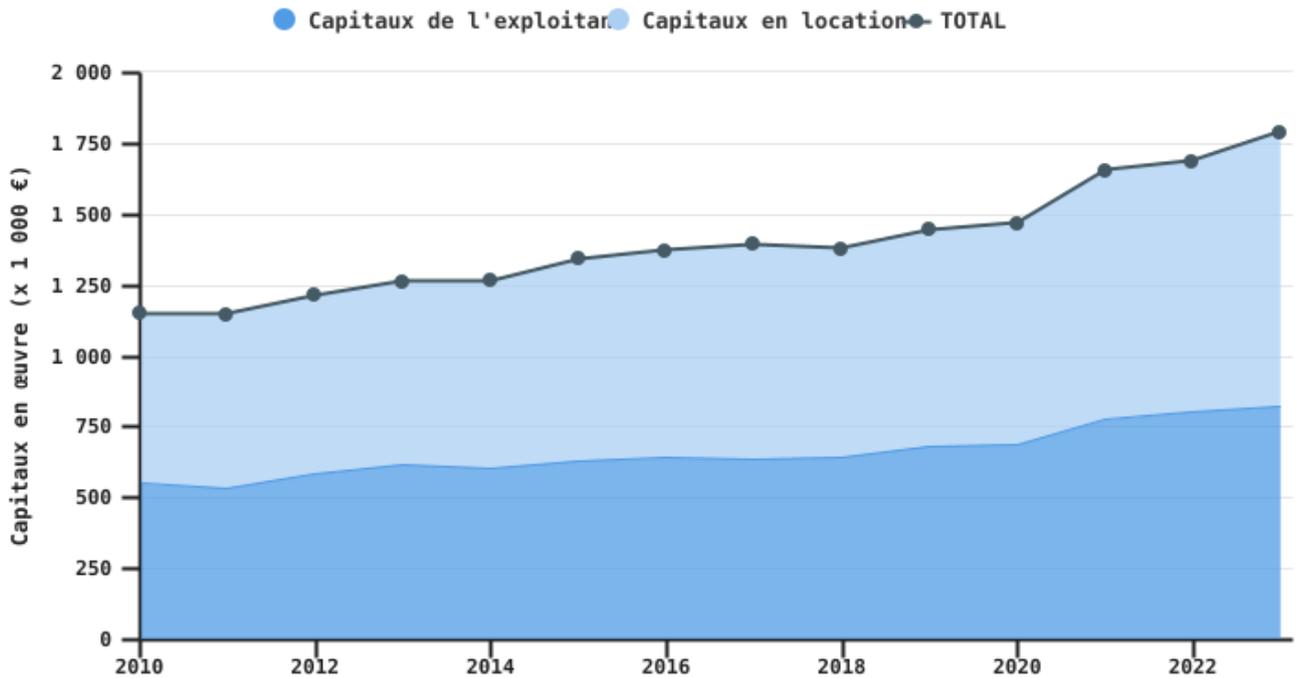
## **Les capitaux mis en œuvre par l'exploitation wallonne continuent leur croissance et approchent le seuil de 1 790 300 € en 2023**

En 2023, le capital moyen mis en œuvre dans une exploitation agricole à caractère professionnel atteint 1 790 300 € en Wallonie. Ces capitaux proviennent, en moyenne, pour 54 %, de bailleurs et pour les 46 % restants, de l'exploitant. Les parts respectives des bailleurs et de l'exploitant évoluent relativement peu dans le temps. Les premiers apportent essentiellement les terres et les bâtiments.

La hausse continue des capitaux utilisés par l'exploitation s'explique d'une part, par l'augmentation de taille de l'exploitation et, d'autre part, par la valeur croissante des terres.

De grandes différences s'observent selon l'orientation technico-économique [OTE] des exploitations. Ainsi, les exploitations combinant cultures et bovins ou combinant bovins laitiers et viandeux mettent en œuvre un capital de plus de 2 000 000 €, alors qu'une exploitation spécialisée en bovins viandeux utilisera un capital de 1 175 000 €. Bien souvent, plus le capital est élevé, plus la part des bailleurs est importante. La part des capitaux de l'exploitant est la plus faible pour les exploitations spécialisées en grandes cultures. Contrairement aux exploitations avec de l'élevage, le cheptel et les bâtiments d'élevage, deux éléments généralement en propriété, ne figurent pratiquement pas dans leur bilan. En revanche, ils sont souvent situés dans les régions où la valeur de la terre est plus élevée, or les terres représentent une grosse partie du capital des bailleurs.

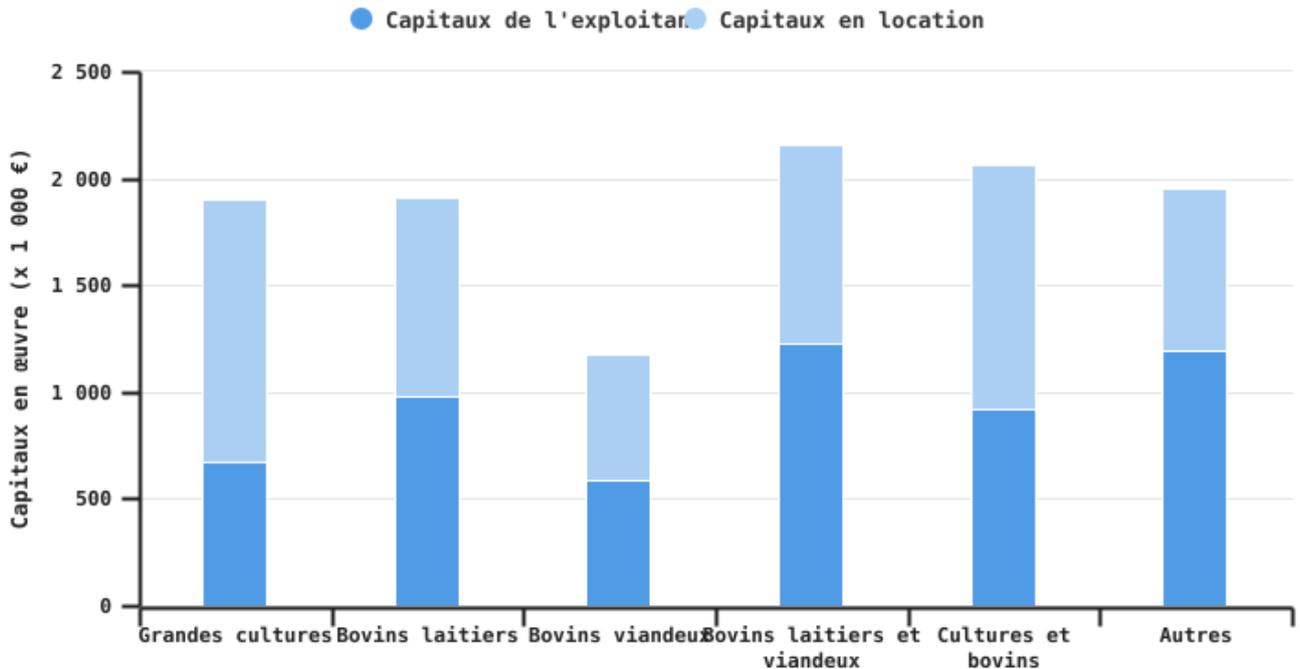
## Evolution des capitaux mis en œuvre par l'exploitation wallonne



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

## Répartition des capitaux de l'exploitation wallonne selon l'OTE en 2023



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

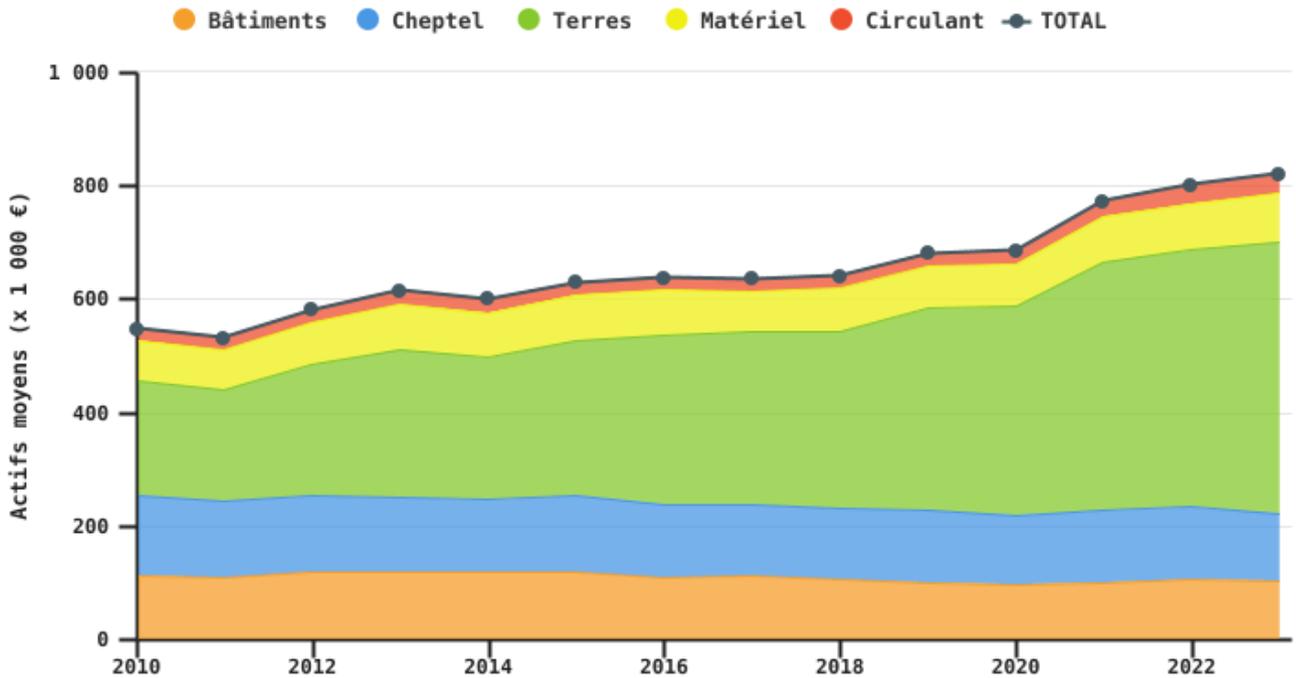
## L'augmentation de l'actif de l'exploitation wallonne est uniquement liée à la hausse de la composante 'terres'

En 2023, le total de l'actif moyen de l'exploitation wallonne atteint 820 480 €. Avec 479 100 €, les terres représentent près de 58 % de ce dernier. A titre de comparaison, en 2009, les terres représentaient moins de 34 % de l'actif engagé par l'exploitant. Cette hausse de la part des terres dans l'actif est liée essentiellement à la hausse continue de la valeur d'un hectare de terrain. Les autres composants de l'actif immobilisé que sont les bâtiments, le matériel, le cheptel évoluent très peu. Les améliorations foncières sont intégrées dans la composante terre de l'actif alors que les droits et quotas ont été ajoutés à la composante « bâtiments » de l'actif.

En 2023, l'actif atteint 550 660 € par unité de travail ou 10 944 € par unité de superficie agricole utilisée [SAU]. Rapporté par unité de travail, sa hausse annuelle moyenne au cours des dix dernières années est de 4,2 %, alors qu'elle est de 2,7 % lorsqu'on l'exprime par unité de surface. Les biens que l'exploitant doit donc engager voient leur valeur augmenter progressivement et il doit en outre en engager plus.

L'observation de la répartition de l'actif selon l'orientation technico-économique [OTE] de l'exploitation fait apparaître des différences notables. Au niveau des exploitations orientées en élevage bovin, le cheptel représente une part importante de l'actif pour les élevages de bovins viandeux. A contrario, pour les élevages de bovins laitiers, si la valeur du cheptel est moindre, l'actif en bâtiment est plus élevé. Enfin, on observe de grands écarts sur la composante 'terres', liés à la superficie en propriété et à la valeur des terres dépendante, entre autres, de la région agricole. Ainsi les exploitations spécialisées en grandes cultures, situées principalement dans les régions limoneuses et sablo-limoneuses sont confrontées à une valeur de la terre supérieure à celle observée pour les exploitations spécialisées en bovins viandeux situées majoritairement en Famenne ou en Ardenne, par exemple.

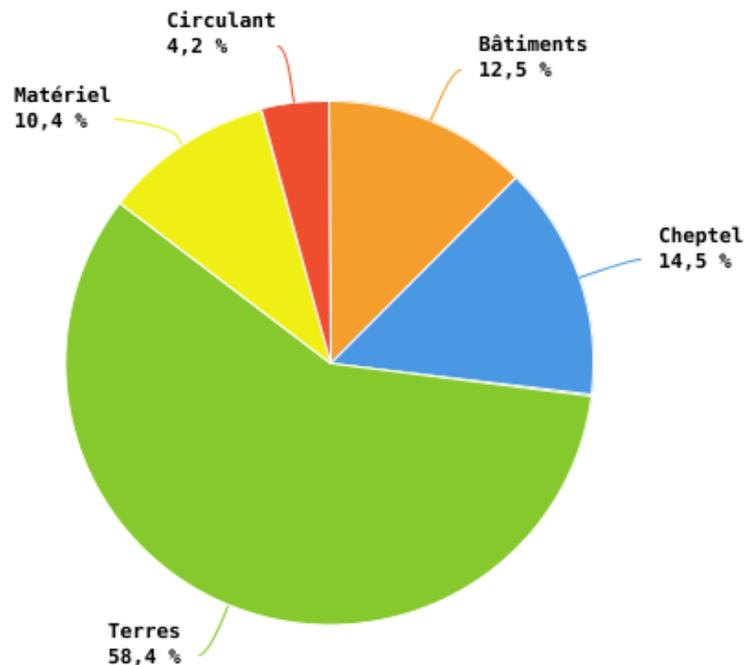
## Evolution de l'actif moyen de l'exploitation wallonne



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

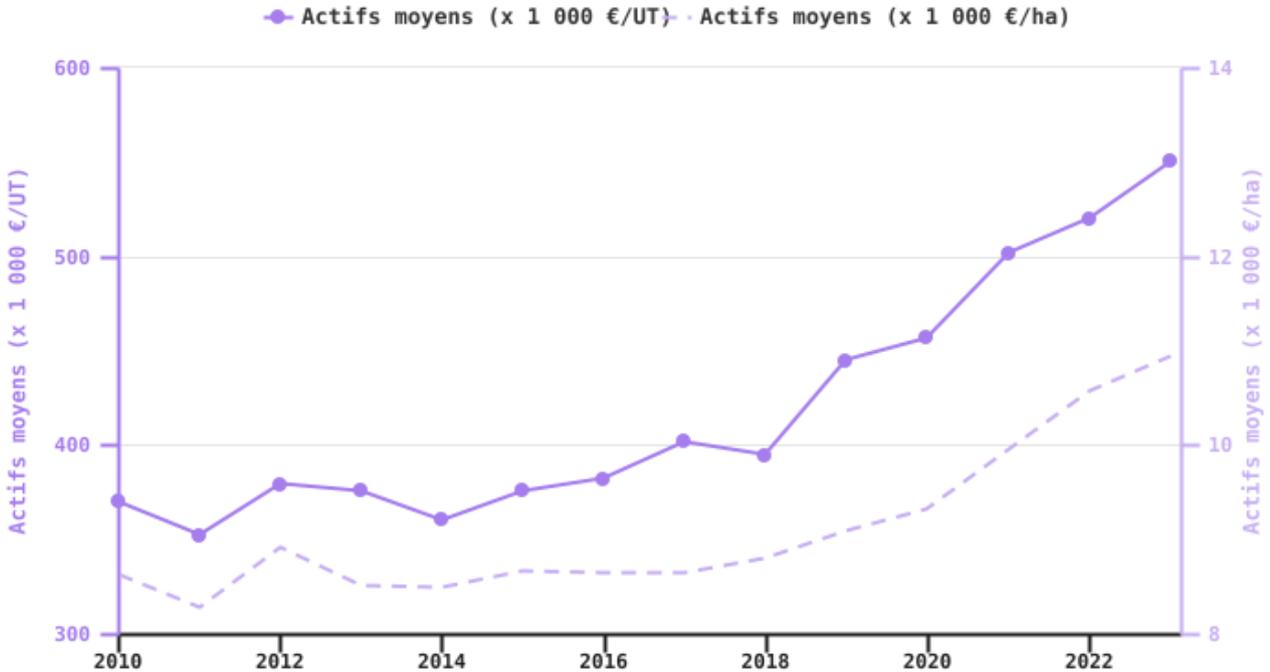
## Répartition de l'actif moyen de l'exploitation wallonne en 2023



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

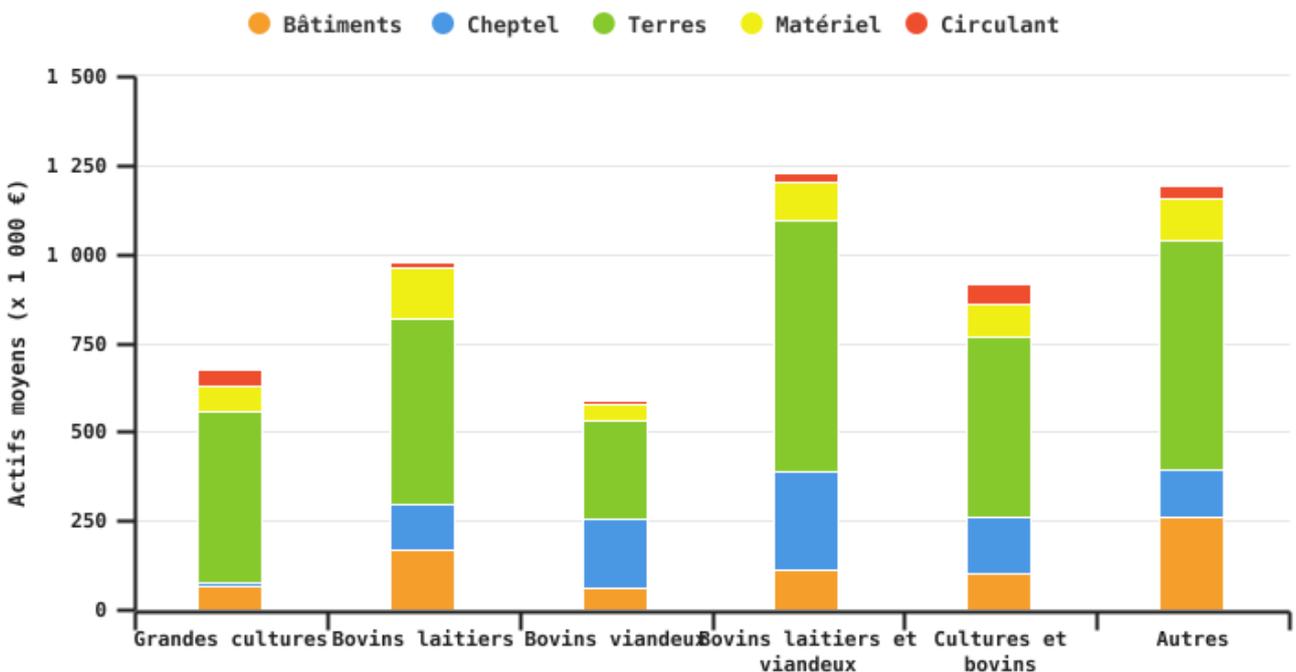
## Evolution de l'actif moyen de l'exploitation wallonne par UT ou par unité de SAU



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

## Répartition de l'actif moyen de l'exploitation wallonne selon l'OTE en 2023



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

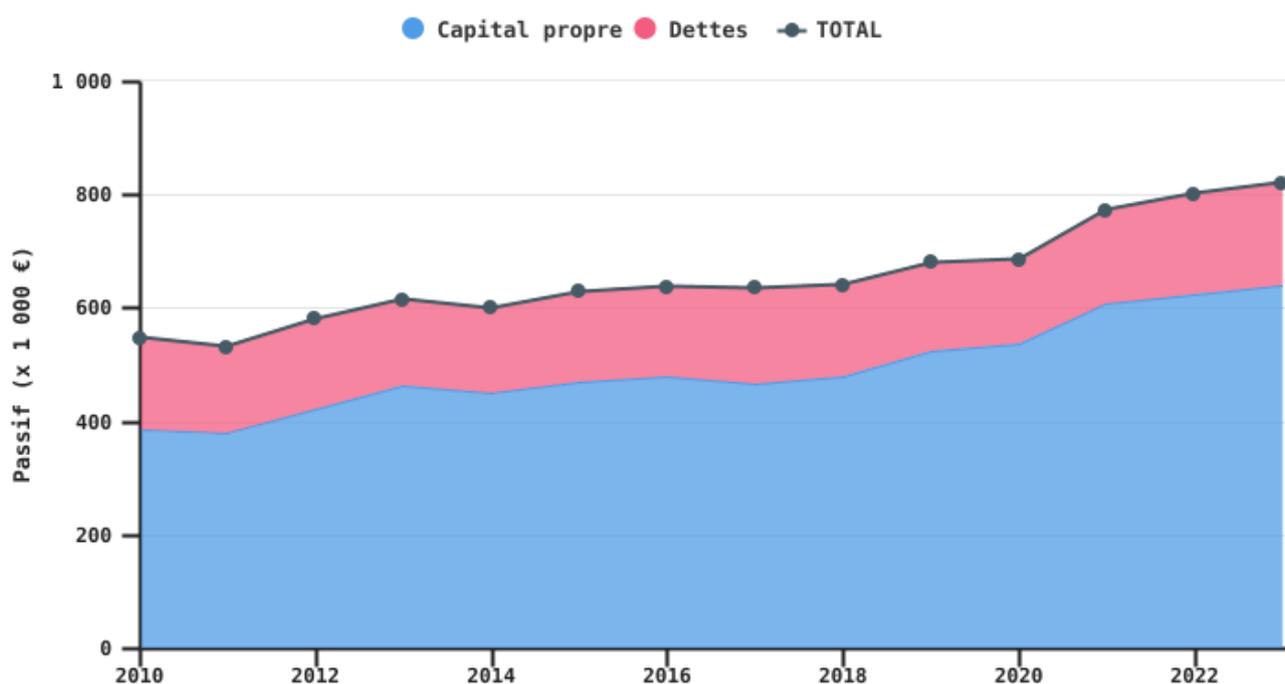
© SPW - 2024

## Le montant de la dette évolue assez lentement depuis 2010 alors que le total du passif augmente, le taux d'endettement s'est donc réduit

En 2023, le montant de la dette de l'exploitation wallonne est d'environ 182 800 €. Cette valeur est légèrement supérieure à la moyenne des dix années précédentes proche de 161 000 €. La hausse du passif provient principalement des capitaux propres qui en représentent actuellement 78 %. La solvabilité de l'exploitation wallonne s'est ainsi améliorée par rapport au début des années 2010, ou inversement, son taux d'endettement s'est réduit.

Les exploitations spécialisées en bovins viandeux ont un taux d'endettement nettement plus faible que les exploitations des autres orientations technico-économiques [OTE]. Ce sont les exploitations des OTE 'autres' qui ont le taux d'endettement le plus élevé et, en valeur absolue, le montant de dettes le plus élevé. L'OTE 'autres' intègrent les exploitations avec des granivores qui exigent des infrastructures assez onéreuses.

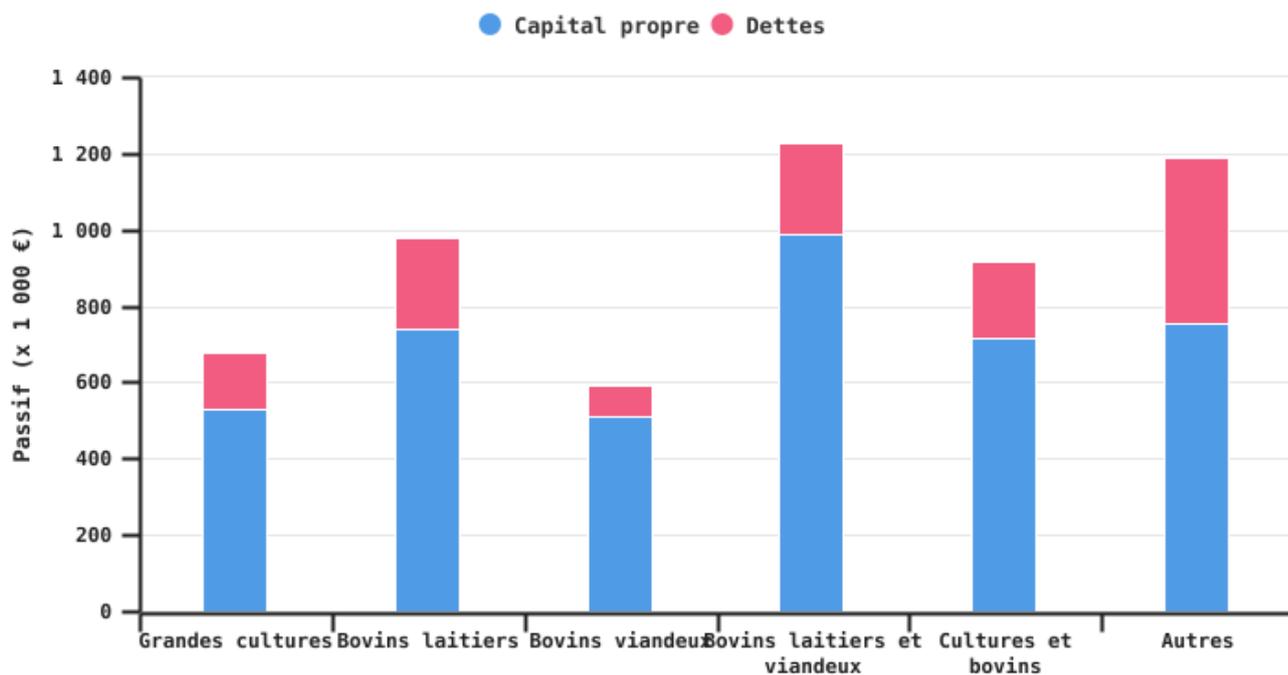
### Evolution du passif de l'exploitation wallonne



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

## Répartition du passif de l'exploitation wallonne selon l'OTE en 2023



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

### En savoir plus ?

#### Source:

- Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Réseau comptable)

